Vol. XVII. | Saint-Boniface, Manitoba, 17 Mai 1888 | No. 31.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

# LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



















## REPRODUCTIONS.

### FLOREAL.

Le bosquet reverdit et l'arbre, bourgeonnant,
Epand son parfum âcre à la brise mutine;
L'herbe fourmille aux flancs du côteau rayonnant;
Le papillon voltige et l'abeille butine.

L'air est lourd des senteurs du lilas odorant.
Le soprano des bois partout chante et lutine;
Et sur le sillon chaud et le flot transparent
Tourbillonne au soleil une brume argentine.

Des vagues de lumière inondent les hameaux.
De longs frissons d'amour courent sous les rameaux
Dont le clavier palpite au vent qui le caresse.

Ainsi qu'une épousée en robe de vermeil
La terre, rajeunie après son froid sommeil,
Semble lever au ciel des yeux noyés d'ivresse.

W. CHAPMAN.

### UNE REDEVANCE.

I.

On était à la veille de la Saint-Jean-Baptiste de l'an 1304. Une brûlante chaleur courbait la tête des épis, et parfois un vent du midi, lourd et suffocant, soulevait des nuages de poussière et semblait apporter sur ses ailes les ardeurs de la zône torride. Deux pauvres femmes, suivies d'un âne, cheminaient sur la route qui menait d'Arras au château de Tramecourt. Elles paraissaient accablées de fatigue et plus encore de tristesse, car le corps porte mieux un lourd fardeau que l'âme le poids des épreuves. La plus jeune surtout, une enfant de douze ans, baissait la tête pour cacher des larmes qui, d'instant en instant, venaient rouler sur ses joues hâlées; sa compagne la regardait avec une inquiète sollicitude, et elle jetait aussi un regard d'amitié triste sur les deux poulets qu'elle portait dans un panier. C'étaient de fort jolies bêtes, l'une blanche, l'autre noire, avec des têtes vives et curieuses qui se dressaient si souvent au bord du panier que la bonne femme, craignant une évasion, les prit enfin par les pattes et les porta ainsi, la tête en bas, tout en les regardant avec une espèce de pitié. "Tu n'en peux plus? dit-elle enfin à sa fille; mais, prends courage, ma pauvre Nicole, nous pourrons nous reposer bientôt: nous ne sommes pas loin de la fontaine de Presles; là, nous pourrons nous asseoir et respirer. —Oui. ma mère, dit l'enfant d'une voix soumise, mais quand je serai bien reposée, je n'en penserai pas moins à mon frère Claude, et aussi à mes pauvres poulets! Que veux-tu, Nicole? il faut vouloir ce que veut le bon Dieu, et il ne faut pas murmurer contre lui, ni contre nos seigneurs à qui nous devons grande révérence.—Et redevance aussi, ma mère? dit naïvement Nicole. Oui, fille, redevance, car nous tenons d'eux notre maison et nos terres, à charge de sept setiers de froment à la Saint-Remy, une oie grasse à Noël, deux douzaines d'œufs à Pâques et deux poulettes, une blanche et une noire, à la Saint-Jean.

—Les voilà, les petiotes! dit Nicole. Ce soir, le cuisinier les mettra à la broche, tandis que mon pauvre Claude n'aura que de la bouillie de seigle, lui si faible encore!" La vieille femme baissa la tête et répondit: Que veux-tu, ma fille? nous ne devons pas nous plaindre, car nous avons de bons seigneurs.

Tandis qu'elles se parlaient ainsi, elles arrivaient à un détour de la route où s'élevaient cinq à six chênes, plusieurs fois centenaires. Les eaux d'une source qui sortaient d'une petite colline avaient été recueillies dans un bassin de pierre qui formait un petit monument rustique que la mousse couvrait de ses teintes bronzées. On appelait ce lieu la Fontaine de Presles, soit à cause d'un ancien combat dont il avait été témoin, soit à cause du bas-relief indéchiffrable représentant une bataille, et qui ornait un des côtés de la fontaine. Une main pieuse avait sanctifié ce monument en y gravant les mots du cantique: *Benedicite, fontes, Domino!* Peut-être les antiques tribus des Atrébates avaient-elles combattu en ce lieu qui, peut-être avait vu les pas de César et de ses légions; peut-être ces chênes avaient-ils entendu les invocations des Druides; peut-être un des premiers apôtres de l'Evangile, envoyé chez les paiens par le Prince des Pasteurs, s'était-il reposé là, et sa main avait gravé sur la pierre la parole tirée de l'Ecriture; mais ces souvenirs étaient perdus, et les pauvres femmes ne connaissaient dans l'univers que l'humble cabane où elles demeuraient et le château de Tramecourt, où habitait leur seigneur.

Elles s'assirent et respirèrent à l'ombre impénétrable des grands arbres; puis, quand la sueur se fut séchée sur leurs fronts, elles prirent quelques gorgées de l'eau de la source, et Nicole en remplit sa gourde, en disant: "Ce sera pour Claude!" Ensuite elle cueillit des roses sauvages, qui croissaient en abondance sur les buissons en disant encore: "Je les mettrai devant ma Notre-Dame pour qu'elle guérisse Claude!"

Elles reprirent leur chemin, et bientôt elles virent devant elles la masse imposante du château de Tramecourt.

C'était une forteresse ceinte de fossés, qui ne laissait voir au dehors que ses hauts remparts, ses tours percées de meurtrières et la flèche aérienne de sa chapelle, s'élançant au ciel comme une pensée pieuse surgissant parmi des pensées de méfiance et de guerre. Le pont-levis était baissé, et la cour remplie d'une multitude de gens, qui venaient, comme les deux femmes, acquitter la redevance féodale.

Au fond de la salle, sous un dais armorié, se trouvait une personne que tous saluaient profondément: ce puissant châtelain, ce redouté seigneur, était une petite fille de dix ans.

La petite dame de Tramecourt était toute belle et toute gracieuse. Elle portait encore le deuil de son père, tué à la bataille de Courtray, et sa délicate personne semblait plus mignonne encore sous le long voile blanc qui descendait de sa coiffure et sous l'ample robe noire, garnie d'hermine, qui laissait traîner ses plis sur les dalles. Aloyse de Tramecourt avait un charmant visage qui annonçait la modestie et la douceur, et elle remplissait avec une dignité enfantine son rôle de dame châtelaine. Aux saluts des bourgeois, elle répondait par une révérence courtoise, et par des paroles remplies d'amitié; et quand l'un d'eux adressait quelque pétition au bailli, elle s'empressait d'intervenir et d'appuyer la supplique, disant d'une façon vraiment gentille: "Tout ce que je pourrai faire pour vous, je le ferai! Parlez-moi comme à feu madame ma mère. Ne vous disait-elle pas que tout ce que vous ne trouveriez pas à la chaumière, vous le trouveriez au château? Je vous dis de même..."

En voyant approcher Nicole et sa mère, elle les regarda avec intérêt et elle dit à sa gouvernante: "Quelles sont celles-ci?—Ce sont des femmes serves qui tiennent la cense de l'*Homme Armé;* la mère est veuve avec deux enfants.—Elles ont l'air triste, ma chère mie, je veux leur parler."

Et la petite dame fit un signe à Nicole qui s'avança toute tremblante et se mit à genoux sur les degrés qui menaient au siège de la châtelaine. "Lève-toi! dit celle-ci avec empressement, et dis-moi pourquoi tu as pleuré.—Noble dame..." Nicole n'osa rien dire de plus, l'appareil qui environnait l'orpheline de Tramecourt la remplissait de crainte; elle tremblait sous les regards de la gouvernante, des demoiselles d'honneur, des pages et des valets qui étaient groupés autour du fauteuil seigneurial. "Tu as peur? reprit Aloyse très-doucement; il ne faut pas avoir peur, mais il faut me répondre... Tu as pleuré?... —Il est vrai, ma redoutée dame, j'ai pleuré, car Claude est bien malade.—Qui est Claude?—C'est mon frère.—Ah! ton frère... il se rétablira... j'irai le voir avec ma gouvernante et mes demoiselles; nous lui porterons des conserves que je fais moi-même.—Quelle bonté, noble dame! mon pauvre frère guérira, je l'espère de la clémence de la sainte Vierge, mais il est si faible... nous n'avons pas d'argent pour lui acheter de la viande; et les deux derniers poulets de notre basse-cour, nous vous les apportons en redevance... Tenez, les voilà là-bas... Ce blanc et ce noir qui se débattent sur le pavé... —O mon Dieu! dit la petite châtelaine, et il ne vous reste plus rien à donner à votre frère! —Rien, Madame, rien, car les gens de guerre ont pris nos bestiaux, et toutes nos poules sont mortes de froid l'hiver dernier. Il ne nous restait que celles-là..."

Aloyse pleurait et elle prit dans ses mains blanches les petites mains brunies et durcies de la paysanne: "Console-toi, dit-elle, je change ta redevance. Désormais, au lieu de poulets, tu m'apporteras à moi ou à mes hoirs, vienne la Saint-Jean-Baptiste, qu'un chapel de fleurs... tiens... de ces églantines que tu as dans un panier... Où les as-tu cueillies?... —Près de la fontaine de Presles, noble dame. — Eh bien! un chapel de roses des buissons de Presles et un vase de l'eau de la fontaine acquitteront ta redevance... Ecrivez cela, bailli! et de plus, je veux que tu remportes pour ton frère tes poulets; j'y joins deux setiers de blé, que tu prendras là, et trois écus d'or pour acheter une vache. Va, et prie pour l'âme de monseigneur mon père et de ma bonne mère.—Vive la dame de Tramecourt! Noël! Noël!" dirent ceux qui avaient entendu les paroles de la noble enfant; Nicole était tombée à genoux et elle couvrait de larmes et de baisers le bas de la robe de l'orpheline!

II.

Dix ans s'étaient écoulées et la Saint-Jean-Baptiste revoyait encore une fois sur la route de Tramecourt Nicole, non plus petite enfant, mais devenue une belle et grande jeune fille, qui marchait d'un pas léger, en portant avec précaution le chapel de roses sauvages et le vase plein d'eau, tribut annuel qu'elle payait à la châtelaine. Comme autrefois, la cour du manoir était remplie par les tenanciers, le bailli écrivait les quittances, mais le siège de la petite dame était vide, et Nicole eut le cœur serré en cherchant vainement sa bienfaitrice. "C'est vous, Nicole? lui dit le bailli; soyez la bien venue céans, car mademoiselle Aloyse veut vous voir: elle est malade.—Bon Jésus! malade!—Conduisez Nicole auprès de demoiselle Aloyse, dit-il à un page, elle l'attend."

Nicole entra tout intimidée dans la vaste et somptueuse chambre de la dame de Tramecourt, et elle s'avança jusqu'au pied du lit où Aloyse reposait sous des rideaux brodés à ses armes. Elle ne dormait pas, et elle semblait accablée et malade, mais ses yeux eurent une expression de joie en s'arrêtant sur la petite paysanne: "Voilà Nicole et ses fleurs, dit-elle, oh! comme elles sont fraîches et belles... tes joues aussi sont couleur de roses, Nicole, mais les miennes sont plus blanches que cire, car je suis bien malade.—Prenez confiance, notre dame, dit Nicole, le bon Dieu qui a guéri Claude, vous guérira aussi. Je vous apporte de l'eau de Presles, Claude en buvait tous les matins, et cela l'a guéri.—Vraiment, dit la jeune châtelaine en se soulevant sur ses oreillers, l'eau de cette fontaine guérit?—Elle est bonne contre les fièvres," répondit Nicole avec conviction, et en versant dans un hanap l'eau qu'elle avait apportée, elle l'offrit à Aloyse, qui fit le signe de la croix et but avec confiance. "Tous les matins, je vous en apporterai, demoiselle, jusqu'à ce

que vous soyez guérie.—Mais ce ne sera pas une redevance, reprit Aloyse en souriant." Puis elle réfléchit un instant et ajouta d'un ton plus sérieux : —"Ecoute, Nicole, et sois témoin de ma promesse : si je guéris de cette fièvre qui me consume, j'élèverai à la fontaine de Presles, qui est sur mes terres, pour les voyageurs, un petit hospice qui sera desservi par six religieuses : je donnerai à cet hospice la cense de l'*Homme-Armé* et ta propre redevance ; je consacrerai le chapel de roses à la sainte Vierge, et je dédierai ce lieu à Notre-Dame de Guérison. Tu es témoin de mon vœu. — Vous guérirez, noble dame, et les roses seront dorénavant pour la sainte Mère de Dieu ! vous verrez !"

Ce vœu fut exaucé en effet ; la fontaine de Presles fut changée en un hospice, où pèlerins, voyageurs, malades, reçurent les soins et les consolations de la charité chrétienne. Nicole s'y fit religieuse, et c'était elle qui, tous les jours, pendant la belle saison, renouvelait les chapeaux de roses sauvages suspendus à l'image de Notre-Dame de Guérison. Ce fut elle aussi, déjà parvenue à un âge avancé, qui accueillit la dame de Tramecourt, veuve alors d'un vaillant chevalier, tué à Crécy, mère en deuil de trois fils tués à Azincourt, et qui venait demander un asile, pour sa vieillesse désolée, au petit monastère qu'elle avait fondé. Elle eut un dernier moment de joie en revoyant celle qu'elle avait protégé autrefois, en s'agenouillant à l'autel de la Vierge qui les avait protegées toutes deux, en respirant le parfum des fleurs chères à sa jeunesse ; mais sa vie brillante et agitée se termina bientôt, et la pauvre paysanne devenue l'humble religieuse, arrosa de pleurs les églantines dont elle couvrit le cercueil de sa bienfaitrice, dernière redevance de sa pitié reconnaissante. Et quelquefois songeant au passé, se revoyant petite fille aux pieds nus, tremblante devant la noble orpheline, comparant sa vie de labeur paisible à la vie d'Aloyse, riche en honneur, riche en douleur, elle disait : "Les riches ne sont pas les plus heureux ! Oh ! prions pour elle et pour tous ceux qui sont exposés sur la mer du monde... prions, nous sommes au port !"

MME BOURDON.

**Le Manitoba.**

**Jeudi, 17 Mai 1888.**

## LEGISLATURE PROVINCIALE.

Depuis l'avénement du gouvernement Greenway au pouvoir, et même avant, l'on nous promettait des révélations tout-à-fait incroyables sur l'état des finances de la province et sur les vols que l'on prétendait avoir été faits par les membres du gouvernement Norquay. L'on se rappelle encore, sans doute, les accusations portées et répétées à diverses reprises par le *Free Press*, durant les élections d'Assiniboia, de Saint-François-Xavier et de La Vérandrye, sur le prétendu vol des argents appartenant aux enfants Métis. Eh bien ! qu'a-t-on découvert ? Il y a plus de quatre mois que les ministres actuels sont au pouvoir et ils sont restés muets. Des auditeurs spéciaux ont été nommés, et ils n'ont rien trouvé. Nous nous trompons, ils ont trouvé qu'il n'y avait pas un seul sou dont l'on ne pouvait rendre un compte exact.

Mais qu'a-t-on découvert enfin ? Ah ! l'on a découvert qu'après quinze ans d'existence, le gouvernement Norquay avait payé plus cher pour les impressions publiques que ce que l'on paie à Montréal. L'on a découvert que certains documents publics s'imprimaient en langue française et que c'était un luxe ; mais le plus grand scandale, c'est que l'établissement du journal *Le Manitoba* a eu une large part des impressions publiques, à des prix plus bas que ceux soumis par l'établissement du *Free Press* de Winnipeg, et l'on a crié au *scandale*, prétendant que chaque denier ainsi payé à notre établissement allait dans le gousset de M. LaRivière, or, rien de plus faux, M. LaRivière n'a aucun intérêt pécuniaire dans notre imprimerie. Le journal, qui est aussi notre propriété, est, quant aux questions politiques, sous la direction de M. LaRivière, voilà tout.

La seconde accusation grave, c'est qu'une couple d'employés publics ont laissé leur position et la province, après avoir soustrait des sommes d'argent dont on s'est plu à exagérer le montant, et l'on veut rendre les anciens ministres responsables de ces défalcations.

En troisième lieu, l'on prétend que l'asile de Selkirk a coûté trop cher. C'est peut-être vrai ; mais ça n'a pas été encore là la faute du gouvernement. Les entrepreneurs avaient, de l'aveu même du ministre des travaux publics, entrepris cette construction à un prix trop bas, et ils sont tombés en faillite, en sorte que le gouvernement a dû continuer les travaux à perte. C'est simplement un de ces accidents dont le gouvernement actuel ne sera pas exempt.

Si l'on résume le discours sur le budget, prononcé par le trésorier provincial, l'hon. M. Jones, l'on verra, qu'à part l'exposé des projets du gouvernement actuel pour l'avenir, le reste se compose d'une suite d'accusations plus ou moins vagues et pour la plupart mal fondées sur l'ancienne administration, et celles que nous venons d'énumérer sont les plus sérieuses, à part pourtant une autre : celle d'avoir livré à la compagnie du chemin de fer de la Baie d'Hudson $256,000 d'obligations pour les quarante milles de chemin déjà construits, sans s'être préalablement assuré du transfert des 256,000 acres de terres octroyées par le gouvernement fédéral en faveur de cette compagnie. Et, à ce sujet, l'on a accusé MM Norquay et LaRivière d'avoir partagé avec les entrepreneurs de ce chemin de fer les profits ou une partie des $256,000. Malgré les dénégations formelles de ces messieurs, l'hon. M. Greenway, dans son discours, samedi dernier, voulut faire un coup de théâtre en déclarant que M. Norquay avait trompé la législature au sujet des obligations du chemin de fer de la Baie d'Hudson, ajoutant que le gouvernement Norquay avait pris l'initiative et suggéré à la compagnie cette demande d'aide, envoyant M. A. H. Rennie en Angleterre dans le but d'une entente avec le président de cette compagnie, à la condition que M. Norquay aurait un intérêt dans le contrat de MM. Mann & Holt.

M. Morquay nia emphatiquement toute relation intéressée avec les personnes mentionnées.

M. Greenway répliqua qu'il avait les documents en mains pour prouver ce qu'il venait de dire, et, de plus, que le gouvernement avait sous considération l'opportunité d'intenter des actions au criminel contre MM. Norquay et LaRivière à ce sujet. Dans le cours de son discours, l'hon. premier ministre réitéra ses menaces de procès deux fois, et ajouta : que les $256,000 d'obligations du chemin de fer de la Baie d'Hudson avaient été partagées entre une bande de spéculateurs à laquelle l'ancien gouvernement était associé.

C'etait là, certainement, une accusation de la plus haute gravité et qui ne pouvait pas rester sans être relevée, cependant MM. Norquay et LaRivière attendirent de pied ferme l'action du gouvernement. Après trois jours, afin de permettre au gouvernement de donner effet aux menaces du premier ministre, M. Norquay, sur une question de privilége, à la séance de mardi, demanda à l'hon. M Greenway, si les paroles que nous venons de citer, telles que rapportées par les journaux, étaient bien celles qu'il avait prononcées ? M. Greenway, avec beaucoup d'hésitation, répondit que le rapport n'était pas tout à fait exact, mais qu'il admettait quelques-unes des expressions qui lui étaient attribuées. M. Norquay somma l'hon. premier ministre de déclarer franchement s'il avait, oui ou non, porté les accusations et proféré les menaces déjà mentionnées, mais il ne put obtenir aucune autre réponse. Reprenant la parole, M. Norquay nia de nouveau la véracité de ces accusations, et proposa que l'extrait du rapport du discours du premier ministre fût porté aux minutes en ajoutant la résolution suivante :

"Que l'hon. premier ministre ayant de son siége en chambre porté des accusations et proféré des menaces de procédés criminels contre MM. Norquay et LaRivière et ayant depuis admis la véracité d'une partie de ces accusations, sans en préciser aucune, et M. Norquay ayant, de son côté, nié la véracité d'aucune insinuation ou allégation le mettant en cause, et ayant donné occasion au premier ministre de se rétracter, et ce dernier ayant refusé de le faire, il est, en conséquence résolu qu'une Commission Royale soit nommée avec toute la célérité possible, pour faire une enquête et faire rapport sur les allégations et les accusations par l'hon. premier ministre."

Dans l'intervalle, le premier ministre s'était enfui de la chambre, laissant au procurenr-général Martin le soin de le sortir du mauvais pas qu'il avait fait. Ce dernier demanda de remettre la discussion à une autre séance, mais l'opposition refusa d'accorder de nouveaux délais. Une discussion générale, et des plus vives, s'engagea. Depuis quatre heures de l'après midi jusqu'à quatre heures du lendemain matin, il y eut un feu roulant de part et d'autres. Jamais, dans l'histoire parlementaire de Manitoba, l'on a été témoin de scènes pareilles à celles qui se sont passées durant toute cette nuit d'accusations et récriminations. L'opposition, bien qu'en minorité, avait le dessus, et le gouvernement et ses partisans cherchaient à sortir de l'impasse en proposant un amendement et en employant des moyens d'intimidation. On en vint jusqu'à traiter M. Norquay de sauvage, à cause de son origine métisse. Cette malheureuse expression, lançée dans un but offensif, valut à la chambre un magnifique discours de la part de M. Norquay, qui se déclara honoré d'avoir du sang indien dans les veines, mais qui ne ménagea pas la meilleure volée de bois vert à l'adresse de celui qui avait cru l'insulter.

Durant tout ce temps, le premier ministre s'était retiré derrière le fauteuil de l'orateur et ne revint pas à sa place.

Enfin, il fallut céder, et le procureur-général retira les accusations, et déclara qu'il n'avait jamais recommandé aucune poursuite contre MM. Norquay et LaRivière, et qu'il n'avait pas l'intention de le faire. Ceci mit fin au débat et toutes les propositions furent retirées. Jamais l'on a vu une pareille reculade.

Il y a séance aujourd'hui pour terminer les travaux de la session qui sera prorogée demain.

## Nouvelles Politiques.

—La présente session de notre législature sera prorogée demain.

—La semaine prochaine, nous donnerons la liste des candidatures connues jusqu'à présent dans les divisions électorales de Manitoba qui nous intéressent plus particulièrement.

—Jeudi soir, les libéraux des trois divisions électorales de Winnipeg ont tenu leurs conventions pour faire le choix des candidats. L'hon. M. Jones a été choisi pour Winnipeg-Nord ; M. Watson pour Winnipeg-Centre et M. Luxton pour Winnipeg Sud.

—L'arrangement entre le Pacifique et le gouvernement fédéral est conclu. Le Pacifique empruntera $15,000,000, sur lesquelles le gouvernement garantira l'intérêt à 3½ pour cent.

Le Pacifique transportera toutes ses terres au gouvernement et laissera entre ses mains la garantie des subventions postales dues au Pacifique.

Cette compagnie dépensera les $15,000,000 en travaux publics sur sa ligne et entre autres $5,498,000 entre Québec et Vaucouver.

—Dans une lettre que l'honorable M. Mercier adresse à l'honorable M. Langelier, maire de Québec, le premier ministre dit que le gouvernement est autorisé à vendre le terrain de l'ancien collége des Jésuites à Québec. Il offre ce terrain en vente à la corporation pour y construire un hôtel-de-ville.

—Le correspondant du *Mail*, à Ottawa, affirme avoir appris de bonne source que M. Pope doit bientôt se démettre de ses fonctions de ministre des chemins de fer La cause de cette décision est la mauvaise santé.

—Les brefs sont émis pour l'élection nécessitée dans Trois-Rivières, Qué, par la nomination de l'honorable M. Turcotte comme ministre des travaux publics La présentation aura lieu demain, le 18, et la votation le 25. M. Olivier, avocat de Trois-Rivières, a été choisi comme candidat conservateur ; l'ex-candidat contre M. Turcotte aux dernières élections provinciales. M. Turcotte n'avait été élu que par 14 voix de majorité.

—A la présentation des candidats qui a eu lieu vendredi, dans le comté de Shefford, M. Noyes n'a pas été mis en nomination, parce qu'il n'était pas accepté à l'unanimité par son parti. A la dernière heure, M. le Dr de Grosbois, qui est un national, a été choisi et mis en nomination. M. Savaria s'est présenté comme conservateur indépendant. Il est très populaire dans le comté de Shefford. Il parait avoir l'avantage sur son adversaire.

—M. L. P. Pelletier, de la *Justice*, vient d'être nommé conseiller législatif pour la division de Lauzon, en remplacement de feu l'honorable M. Couture.

—M. H. St. Hilaire, député de Chicoutimi et Saguenay à la législature de Québec, est mort vendredi soir à Québec.

—Il est rapporté que la session du parlement fédéral sera prorogée avant le 22 courant, date à laquelle le gouverneur général quittera Ottawa.

—La session de la législature de Québec a commencé mardi. Le télégraphe nous dit que l'adresse en réponse au discours du trône doit être proposée par M. Rochon, député de Hull appuyé par M. Legris, député de Maskinongé.

## NOCES D'OR DE LA REV. SŒUR ST. JOSEPH.

Le 29 mai prochain, à la cathédrale de Saint-Boniface, aura lieu, à 10 heures a.m., une messe solennelle d'actions de grâces, à l'occasion du 50ème anniversaire de la profession religieuse de la Révde Gertrude Coutlée, dite Sœur St. Joseph. Fidèle au poste du devoir, la noble et digne sœur de charité est la seule survivante des quatre fondatrices, venues de Montréal à la Rivière Rouge au printemps de 1844, sur la demande de Mgr J. N. Provencher, premier évêque de Saint-Boniface, fortement appuyé par Sa Grandeur Mgr Ignace Bourget, alors évêque de Montréal.

Les diverses œuvres de charité et de bienfaisance de ces dignes religieuses, dans le Manitoba et le Nord-Ouest, sont trop connues et trop bien appréciées de notre population pour qu'il soit permis de douter que chacun ne s'empresse de prendre part à la joie et à la reconnaissance communes qu'éveille cette fête.

## FEU MGR L'ARCHEVEQUE LYNCH.

Une nouvelle que tout le monde a apprise avec une vive douleur c'est celle de la mort de Sa Grandeur Mgr Lynch, archevêque de Toronto, décédé presque subitement samedi, à une heure du matin. Il a succombé à une congestion de poumons contractée à Sainte-Catherine, Ont., au commencement de la semaine dernière.

Le prélat défunt était né à Monaghan, Irlande, le 6 février 1816 et était, par conséquent, âgé de 73 ans. Il fut ordonné prêtre en 1843 et envoyé dans les missions du Texas. En 1848 il devenait supérieur du séminaire de Sainte-Marie, Missouri. En 1857 il fonda le séminaire de Notre-Dame à Niagara. C'est en 1859 qu'il fut sacré évêque de Echenas, *in partibus infidelium* et nommé coadjuteur de l'évêque de Toronto. L'année suivante il devenait évêque de Toronto et en 1870 premier archevêque d'Ontario.

Pendant son long apostolat il défendit avec énergie ce qu'il considérait être les droits de l'Eglise, et, dans plusieurs circonstances mémorables, il fit sentir d'une manière éclatante son influence sur la population au milieu de laquelle il vivait.

Dans les questions d'éducation, il a aussi joué un rôle important et plus d'une fois les gouvernements durent compter avec lui.

Sa mort causera un deuil profond surtout parmi la population catholique d'Ontario.

## MORT DU COMMODORE N. W. KITTSON.

Le Commodore Norman W. Kittson, le millionnaire de Saint-Paul, est mort, jeudi soir, sur un convoi du chemin de fer *Chicago and North-Western*, alors qu'il s'en allait chez lui à Saint-Paul.

Le défunt était né à Sorel, Qué., en 1814. Les vieux habitants du pays l'ont bien connu alors qu'il établit une ligne de bateau à vapeur sur la Rivière Rouge.

Plusieurs de ses enfants reçurent leur éducation ici. Feu Alexandre Kittson, député de l'ancien comté de Sainte-Agathe, et William, député-protonotaire, étaient ses fils. Il était aussi beau-frère de nos concitoyens MM. François Gingras et Roger Marion M.P.P.

Nos sincères condoléances.

## Choses et Autres.

—D'après un rapport publié dans la *Gazette Officielle* d'Ottawa, on voit que le 30 avril dernier, le montant brut de la dette publique était de $276,632,163 et l'actif de $48,696,292, laissant une dette nette de $227,935,871, ce qui accuse une diminution de $299,627 depuis le 31 mars.

Le montant des dépenses au compte du capital pendant les dix mois de l'exercice en cours est de $4,076,966.

Si l'on compare le rapport avec celui de la même période de l'exercice précédent, on constate que la dette nette a augmenté de $2,830 000 environ, tandis que l'actif s'est accru de $3,729,398 à peu près.

Voici un état des recettes et dépenses au compte du fonds du revenu consolidé, à la date du 30 avril : Recettes pendant les dix mois $28,624,132 ; dépenses $26,004,486.

Pendant le mois d'avril, les recettes se sont élevées à $2,914,810, et les dépenses à $2,334,209.

Pendant la même période de dix mois, l'année précédente, les recettes ont été de $28,160,936, et les dépenses de $25,985,548.

Les recettes, pendant le mois d'avril, l'année dernière, ont été de $3,071,569, et les dépenses de $2,112,115.

Pendant le mois dernier, les recettes de la douane se sont élevées $1,702,899, ce qui accuse une diminution de $148,000 si on les compare à celles du mois d'avril de l'année précédente.

Les recettes de l'accise ont été de $484,964, ou $59,000 moindres que celles du même mois, l'année dernière.

Les recettes de l'administration des postes accusent une augmentation de $22,000, et celles du département des travaux publics, y compris les chemins de fer, une augmentation de $12,000.

—Le comité de la chambre des communes nommé pour faire une enquête sur la vallée du fleuve Mackenzie, a terminé ses travaux. Il a réussi à donner une foule de renseignements sur une partie de notre territoire assez peu connue jusqu'à ce jour.

D'après la preuve faite devant le comité, le printemps commencerait là aussitôt qu'à Winnipeg et à Saint-Paul, ou même Kingston et Outaouais. La belle saison dure trois mois. Ce territoire a une étendue de 1,266,000 acres de terres, dont les deux tiers peuvent fournir d'excellents pâturages.

Les céréales peuvent être cultivées en grand nombre d'endroits avec succès.

Les pêcheries sont très importantes. Les rivières et les lacs sont remplis de poissons de toutes sortes, dont il est facile de tirer bon parti.

Les richesses minérales y paraissent être considérables et peuvent être exploitées facilement.

## UNIVERSITE DE MANITOBA.

Les examens annuels de l'Université de Manitoba sont commencés lundi matin, dans la salle *Trinity*, à Winnipeg, et se termineront le 25 courant. Le nombre des candidats est le plus considérable qu'il y ait encore eu ; il est de 108.

Voici quels sont les élèves du Collège de Saint-Boniface, au nombre de douze :

2ème examen (final).—MM. D. Brisebois et H. Royal.

1er examen.—MM. H. Daignault, E. Dunlea, A. Béliveau et F. Carrière.

Examen préliminaire.—MM. J. M. Samson, A. Versailles, R. Goulet, G. Jean, V. Bourdeau et W. Jubinville.

Nous avons espoir que nos jeunes amis imitant leurs devanciers des années dernières, remporteront de nombreuses couronnes.

## Nouvelles d'Europe.

—Le *Daily Telegraph*, de Londres, publie un article de fond intitulé "l'Angleterre en danger !" où il est dit "d'après la plus haute autorité militaire" que la force de l'armée anglaise est tout à fait insuffisante.

"Si les troupes supplémentaires, dit le journal, étaient enrôlées demain, il n'y aurait pas de casernes prêtes à les recevoir. Un grand nombre de nos batteries d'artillerie possèdent les canons les plus mauvais qu'ait jamais eus une armée quelconque.

"Bien que nous possédions un modèle de canon supérieur, nous n'avons pas les moyens d'en fabriquer si ce n'est au bout d'une éternité. Nous possédons aussi le meilleur fusil à répétition qui ait jamais été inventé, mais il n'a encore été donné à aucun de nos régiments. Les magasins de l'armée sont lamentablement insuffisants.

"La situation de notre marine est presque aussi mauvaise. Il n'y a pas un seul canon se chargeant par la culasse dans nos forteresses de Portland à la Weed, le dernier type en usage étant le canon Armstrong de sept pouces."

—Le prince et la princesse de Galles ont ouvert l'exposition de Glasgow. Le département canadien, sous la direction du capitaine Clarke, ci-devant de Winnipeg, représente admirablement les ressources du Canada et il a déjà attiré beaucoup l'attention de la presse, vu le mouvement d'émigration des crofters au Canada. Le projet du gouvernement au sujet de cette émigration est déjà mis à exécution. Malcolm McNeil, du bureau de surveillance, fait un choix judicieux des crofters qui demandent à émigrer. Dans Sternoway il a déjà choisi plusieurs familles dont les chefs sont des hommes d'âge moyen, forts, robustes et pleins de santé. Une inspection officielle est la condition de l'acceptation de toute demande. Le premier détachement de vingt-cinq familles a dû quitter Sternoway lundi pour Manitoba. Si cette première expérience réussit au gré du bureau, elle sera suivie de plusieurs autres.

—Les généraux russes qui s'étaient réunis, il y a quelques jours, à Saint-Pétersbourg pour discuter la situation militaire ont déclaré que la Russie ne serait pas de longtemps en état d'attaquer une puissance européenne. Ils sont même d'avis que ses forces défensives ne sont pas suffisantes et cela à cause du manque de chemins de fer.

Il a été décidé de construire trois lignes se dirigeant vers la frontière autrichienne. Les dépenses, pour ce faire, s'élèveront à 13,000,000 de roubles.

—La décroissance constante des forces de l'empereur Frédéric cause une très vive anxiété à Charlottenbourg. L'optimisme des bulletins qu'on publie chaque jour ne doit pas être pris au sérieux. L'empereur est actuellement plus faible qu'il ne l'a jamais été, mais son courage ne l'a pas abandonné. Ses jambes ne peuvent plus le porter et la faiblesse générale qui envahit tout son organisme prouve assez combien sont rapides les progrès de la terrible maladie. La fin est proche, et les médecins qui le soignent s'attendent à ce qu'il tombe dans un état de léthargie durant lequel il succombera.

## PERSONNEL.

M. Edouard Lambert a laissé Saint-Boniface avec sa famille pour aller résider à Seattle, W. T.

M. Lemieux, récemment arrivé de la province de Québec, a formé une société avec M. E. Nadeau, et ouvert une épicerie.

Madame P. A D'Auteuil est partie lundi pour la province de Québec où elle devra séjourner pendant quelque temps.

Melle Lebeau, arrivée tout dernièrement à Saint-Boniface avec M. Durnerin et sa famille, s'est mise en route lundi pour retourner en France.

Le Rév. Père Hamel, S.J., supérieur des Jésuites de tout le Canada, a laissé Saint-Boniface lundi après passé une douzaine de jours au collège. Le Rév. Père supérieur s'en retourne à Montréal en visitant la mission du Fort-William, puis celle des Iles Manitoulines.

Sa Grandeur Mgr Taché, vient d'arriver de Portage-du-Rat, Ont., où elle était allée pour administrer le sacrement de confirmation.

M. l'abbé Messier accompagnait Mgr l'archevêque dans ce voyage.

Comme nous le disions la semaine dernière. M. l'abbé Defoy est parti pour la province de Québec où il doit passer quelques mois au profit de sa santé.

Melle Taché qui, depuis plusieurs mois, était au milieu de nous, est retournée en province de Québec Les hautes qualités qui la distinguent, et le fait d'avoir été au chevet de notre premier pasteur, son illustre cousin, pendant toute sa maladie, sont choses plus que suffisantes pour qu'il nous soit permis d'exprimer l'espoir que nous avons de la voir bientôt revenir au milieu de nous.

## NAISSANCE.

A Saint-Jean-Baptiste, le 2 courant, Madame Hector L. Auger, un fils.

—Le *Courrier de Louiseville* est prié de reproduire.






**Municipalite de Saint-Boniface.**

Avis est par les présentes donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Boniface, que le Conseil se réunira pour REVISER ET CORRIGER le Rôle d'Evaluation pour l'année courante, SAMEDI, le 26 MAI 1888, à 2 p.m.

E. R. LLOYD,
Sec.-trésorier, Municipalité de Saint-Boniface.
3ins. 10.5.88.



**ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.**

AVIS est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, Dimanche, le 20 mai courant, à 2 heures p.m., dans la Salle du Conseil de Ville, afin de procéder à l'élection des officiers pour l'année courante.

Daté en la Ville de Saint-Boniface, ce seizième jour de mai 1888.

Par ordre,
EMILE JEAN,
Asst.-Sec.-Archiviste, A. St-J.-B. de M.

**Municipalite de LaBroquerie.**

AVIS est par les présentes donné :
1. Que le Rôle d'Evaluation de LaBroquerie pour l'année 1888 a été déposé aujourd'hui au bureau du soussigné ;
2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant vingt-cinq (25) jours de cette date ;
3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle devront le faire dans les vingt-cinq (25) jours de la présente date ;
4. Que le Conseil siégera en Cour de Révision le 4 juin 1888, à LaBroquerie, dans la Salle Municipale, à 10 heures a.m., pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à LaBroquerie, en mon bureau, le douzième jour de mai 1888.

F. X. NORMANDEAU,
Greffier.
3ins.17.5.88.





**CONTRAT DE LA MALLE.**

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI le 8 JUIN prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, aller et retour, entre

FORT McLEOD ET PINCHER CREEK,

distance calculée 32 milles, à partir du 1er juillet prochain.

Une soumission devra donner le prix d'un seul voyage par semaine et une autre le prix de deux.

Le courrier devra partir de l'un ou l'autre endroit.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Fort McLeod et Pincher Creek et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.
Bureau de l'Inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 27 avril 1888.
3ins 3.5.88

# LA MAISON DU BON MARCHE.

LES VENTES A SACRIFICES SE CONTINUENT TOUJOURS

POUR FAIRE PLACE AUX IMPORTATIONS DU PRINTEMPS!

Nous invitons specialement nos amis de la campagne a nous venir faire une visite.

## NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE.

Cachemires, Etoffes a Robes, Broderies, Chemises, Corsets, Vetements de dessous, Rubans, Dentelles, Toiles a Table, Flanelles, Couvertes, Couvre-pieds, Etc., Etc.

432, Rue Principale, Winnipeg. **P. A. D'AUTEUIL.** 432, Rue Principale, Winnipeg.

3m 9.2.88.

## Chronique Locale.

—C'est aujourd'hui la fête des arbres.

—Jeudi prochain est le jour de la fête de la Reine.

—MM. Nadeau & Cie, ont ouvert une épicerie sur l'Avenue Taché.

—Pas de séance du conseil de ville lundi dernier, faute de quorum.

—M. Hormisdas Béliveau, de cette ville, a acheté la propriété où demeurait M. Ed. Lambert sur la rue Taché.

—Le club des rameurs de Winnipeg aura les premières courses de la saison sur la Rivière-Rouge, le jour de la fête de la Reine.

—M. Lloyd, énumérateur pour Saint-Boniface, est à compléter sa liste d'électeurs. Avis à tous les intéressés de voir à ce que leurs noms soient entrés.

—Assemblée générale de l'Association Saint-Jean-Baptiste, dimanche, à l'hôtel-de-ville, afin de procéder à l'élection des officiers pour l'année courante.

—M. J. B. Joyal, constable de la ville, désire faire savoir que tous ceux qui n'aurent pas nettoyé leurs cours seront traduits en cour de police d'ici à quelques jours.

—Les élèves du Collège répèteront, mercredi, le 6 juin, la comédie de Molière, le "Bourgeois Gentilhomme." Billets au Collège. Avoir l'occasion d'assister à une séance au Collège de Saint-Boniface, est toujours une bonne fortune; donc, nous ne doutons pas que notre population en profitera.

—Les nominations suivantes paraissent dans la dernière *Gazette Officielle* :

5 mai 1888.—Pour être énumérateur de la division électorale de Shoal Lake: H. G. Chambers, *vice* John Templeton, démissionnaire.

8 mai 1888.—Pour être énumérateur de la division électorale de Beautiful Plains: W. F. Young, de Neepawa, *vice* Richard Edwards, démissionnaire.

Pour être examinateur spécial de la cour du Banc de la Reine dans et pour la province de Manitoba: J. D. Morice, de la cité de Winnipeg.

Nous lisons aussi dans le même numéro de la *Gazette* que les termes suivants de la cour de comté dans le district judiciaire du centre, pour l'année 1888, ont été fixés par Son Honneur Joseph Ryan, juge de la cour de comté du district judiciaire du centre, savoir:

Comté de Marquette-Ouest, à Portage-la-Prairie, mardi le 28 août, mardi le 30 octobre, et mardi le 18 décembre.

Comté de Norfolk, à Carberry, vendredi le 24 août, vendredi le 19 octobre et vendredi le 14 décembre.

Comté de Westbourne, à Gladstone, vendredi le 31 août, vendredi le 26 octobre et vendredi le 21 décembre.

Comté de Beautiful Plains, à Neepawa, mardi le 21 août, mardi le 23 octobre et mardi le 11 décembre.

## Chronique de la Province.

*Saint-Norbert,*

14 mai.—Saint-Norbert est décidément entré dans la voie du progrès. M. et Mme A. Schwartz ainsi que Melle Julie Schwart et M. P. Schwart, bijoutier, sont arrivés de Montréal pour s'établir définitivement ici. Ils étaient accompagnés des deux sœurs de M. Louis Payment et de deux Delles Chabot. M. Schwartz a contracté mariage juste avant son départ et mérite certainement de vives félicitations. C'est un bon exemple à citer; car pas beaucoup ont fait pareille chose en venant demeurer à Manitoba. Nous souhaitons à l'heureux couple tout le bonheur possible. Deux autres familles, celle de M. Lapointe et celle de M. Fillion sont aussi arrivées de la province de Québec, et se sont établies dans le village.

—Nous pouvons maintenant admirer trois jolies maisons nouvelles dans l'Avenue Notre-Dame, en face de la demeure de M. E. Brisebois.

—M. Narcisse Giguère s'est construit une très-jolie résidence près de chez M. Lemay.

—Le Rév. N. J. Ritchot et MM. Edouard Payment, P. Lachance, J. Gosselin, se font construire chacun, une bâtisse dans le village.

—M. Joseph Tellier, de Sainte-Agathe, est maintenant fixé à Royal, terre voisine de M. E. Gelley.

—Une valise, appartenant à M. de Linarès, a été laissée sur le chemin, du côté est de la Rivière Rouge, vis-à-vis l'église de Saint Norbert, et est disparue. Prière à qui l'aurait retrouvée d'en informer MM. les abbés Jolys ou Cloutier, ou M. Durnerin à Saint-Boniface

## Echos du Nord-Ouest.

*Régina.*

La dernière *Gazette Officielle* des Territoires du Nord-Ouest annonce les termes suivants de la Cour Suprême pour les Territoires:

Calgary, le deuxième mardi d'avril, juillet et novembre, chaque année;

Edmonton, le deuxième lundi de mai et octobre, chaque année;

Machoire d'Orignal, mercredi, 9 mai 1888;

Fort Qu'Appelle, lundi, 18 juin, 1888.

## Municipalite de Tache.

AVIS est par les présentes donné:

1. Que le Rôle d'Evaluation de la Municipalité de Taché pour l'année 1888, est déposé au bureau du soussigné;

2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant vingt-cinq (25) jours de cette date;

3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle devront le faire dans les vingt-cinq (25) jours de la présente date;

4. Que le conseil siégera en Cour de Révision le quinze (15) juin 1888, à la Maison d'Ecole de Lorette centre, à 1 heure p.m., pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à Lorette, en mon bureau, le troisième jour de mai 1888.

WM. LAGIMODIÈRE,
Sec.-Trésorier.

3ins.17.5.88.

## Municipalite de Ste-Anne.

AVIS est par les présentes donné:

1 Que le Rôle d'Evaluation de la Municipalité de Sainte-Anne pour l'année 1888, est déposé au bureau du soussigné;

2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant vingt-cinq (25) jours de cette date;

3 Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle, devront déposer leur plainte au bureau du soussigné le ou avant le vingt-sixième jour de mai prochain;

4. Que le Conseil siégera en Cour de Révision à Sainte-Anne, dans la salle du Conseil, le seizième jour de juin A.D. 1888, à 10 heures de l'avant-midi, pour examiner la dite évaluation et entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à Sainte-Anne, en mon bureau, le premier jour de mai A.D. 1888.

EUG. PARADIS,
Greffier.

3ins.3.5.88.

## AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa présente session, d'un acte pour incorporer la compagnie de chemin de fer Manitoba Southern, avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer commençant sur la rive ouest de la Rivière-Rouge à ou près de la ville de Morris, dans le comté de Morris, de là se prolongeant à l'ouest à travers les townships cinq (5) et six (6), jusqu'à un point dans les rangs seize (16) ou dix-sept (17), de là dans une direction nord-ouest jusqu'à un point à ou près de la cité de Brandon, de là au sud-ouest jusqu'à un point de la frontière ouest de la Province dans les townships quatre (4), cinq (5) ou six (6), et aussi de construire une ligne de chemin de fer du dit point de départ, dans une direction est ou nord-est jusqu'au Lac des Bois, avec pouvoir de construire et exploiter deux embranchements partant de points de la ligne du dit chemin de fer projeté, l'une se rendant à la frontière internationale, par les rangs neuf (9), dix (10) et onze (11), à l'ouest du premier méridien et l'autre se rendant à la dite frontière par les rangs vingt-quatre (24) et vingt-cinq (25), à l'ouest du premier méridien, aussi avec pouvoir d'ériger et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone ou les deux, et d'émettre des obligations et du capital et pour toutes les autres fins nécessaires.

EWART, FISHER & WILSON,
Solliciteurs des requérants.

4ins 19.4.88

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.

Bureaux:
*AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE*

## GRANDE VENTE DE TERRES!

Le soussigné est autorisé par l'honorable COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON, d'offrir en vente plus de

**100,000 acres de terrain**

Situés à l'est de la Rivière Rouge, à

DES PRIX RELATIVEMENT PEU ÉLEVÉS

ET AUX CONDITIONS

DE PAIEMENT LES PLUS FACILES.

Ces terrains sont composés des sections 8 et 26 de chaque township et de lots de rivière sur la Rivière Rouge, situés dans les paroisses de Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pie, dont suit la liste:—

D'après les arpentages de l'ancienne paroisse de Saint-Agathe:

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Lot No. 7— | Superficie | 144 | acres | Lot No. 276— | Superficie | 148 | acres |
| " 9, | " | 152 | " | " 278, | " | 141 | " |
| " 168, | " | 68 | " | " 280, | " | 141 | " |
| " 170, | " | 105 | " | " 282, | " | 140 | " |
| " 184, | " | 144 | " | " 284, | " | 64 | " |
| " 186, | " | 144 | " | " 286, | " | 67 | " |
| " 188, | " | 137 | " | " 288, | " | 77 | " |
| " 190, | " | 181 | " | " 435, | " | 132 | " |
| " 192, | " | 128 | " | " 437, | " | 133 | " |
| " 194, | " | 126 | " | " 439, | " | 135 | " |
| " 196, | " | 127 | " | " 486, | " | 171 | " |
| " 198, | " | 128 | " | " 506, | " | 161 | " |
| " 244, | " | 123 | " | " 632, | " | 164 | " |
| " 274, | " | 79 | " | | | | |

Pour plus amples renseignements s'adresser à

A. A. C. LaRIVIÈRE.

Bureaux:
**Avenue Provencher, pres du pont, Saint-Boniface.**

jno. 10.5.88.

## GLACE! GLACE!

Le soussigné fournira

**10 lbs de glace**

tous les jours, dimanches exceptés, jusqu'au 1er septembre 1888, pour la somme de

**$5.00.**

J. B. LAUZON,
Avenue Provencher.

2m 10.5. 88

GEO. E. FORTIN,
Avocat.
No. 366, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.

6m 18,6,85




SI VOUS AVEZ L'INTENTION DE VOYAGER
— DANS —
ONTARIO, QUEBEC,
— LES —
**ETATS-UNIS ou l'EUROPE.**

Ne manquez pas de venir au Bureau du
CHEMIN DE FER
ST. PAUL, MINNEAPOLIS ET MANITOBA
376 RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

Afin d'acheter vos billets pour destination directe **VIA ST. VINCENT**, de faire marquer vos effets et vous assurer de vos billets de char-dortoir.

**Les plus bas prix! La vitesse la plus grande! Le plus de confort! Le choix le plus varie de routes!**

Que ce qui peut être offert par n'importe quelle autre ligne. Par Minneapolis, St. Paul, Détroit, Chicago, autres superbes villes américaines et à travers le plus beau pays de l'Amérique.

REPRÉENTANT TOUTES LES LIGNES OCÉANIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.

Pour prix et plus d'informations s'adresser à

**H. G. McMICKEN,**
*Agent du chemin de fer St. P., Minn. et Man.*
*376 rue Principale, coin de l'Avenue du Portage, Winnipeg.*

Prenez le chars urbains de la station au bureau des billets.

☞ Tout bagage allant en Canada est expédié directement sans examen à la Douane.

| Arrivée | | | | Départ | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | P.M. 5.10 | ...Winnipeg... | A.M. 9.05 | | |
| | | A.M. 7.00 | ....St. Paul.... | A.M. 7.30 | P.M. 3.00 | P.M. 7.30 |
| P.M. 10.30 | A.M. 7.00 | A.M. 9.30 | ....Chicago.... | A.M. 9.00 | P.M. 3.10 | P.M. 8.15 |
| P.M. 6.45 | P.M. 10.15 | A.M. 6.00 | ....Détroit.... | P.M. 7.15 | P.M. 10.55 | A.M. 8.10 |
| | A.M. 9.10 | P.M. 9.05 | ....Toronto.... | | | |
| | A.M. 7.00 | P.M. 7 50 | ...New-York... | Mardi, Jeudi et Samedi. | | |

| PRIX. | 1ère Classe. | 2nd Classe. |
|---|---|---|
| De Winnipeg à St. Paul.......... | $18 05 | |
| De Winnipeg à Chicago.......... | 29 55 | $27 05 |
| De Winnipeg à Détroit.......... | 37 55 | 33 05 |
| De Winnipeg à Toronto.......... | 43 55 | 35 75 |
| De Winnipeg à New-York.......... | 48 55 | 41 75 |
| A Liverpool ou Glasgow.......... | 83 50 | 61 75 |

Dr J. H. O. LAMBERT,

Médecin-Chirurgien—Accoucheur;
Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.
Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. ian 14 1 86

# TOUJOURS LE MEILLEUR MARCHÉ!

NOUVELLES IMPORTATIONS!

L'ASSORTIMENT EST PLUS CONSIDERABLE QUE PAR LE PASSE ET LES PRIX ENCORE PLUS BAS.

Demandez nos Etoffes à Robe de 12½, 15 et 20 cts. Demandez nos Indiennes de 5, 6¼, 7½, 8⅓, 10 et 12½ cts. Demandez nos Cotons Carreautés de 8⅓, 10, 12½ et 15 cts. Demandez nos Cotons Jaunes de 4½, 6¼, 7½, 8⅓, 10 et 12½ cts. Demandez nos Cotons double largeur, 25 et 30 cts. Demandez nos Broderies de 5 à 90 cts. Demandez nos Cretonnes de 12½, 15 et 20 cts.

PRINTEMPS 1888.

Demandez nos habillements de $5.00 à $15.00. **HARDES-FAITES!** Demandez nos habillements pour enfants de $2.50 à 6.00
Demandez nos pantalons de $1.50 à 5.00. Habillements fait sur commande à bon marché.

**CHAPEAUX! CHAPEAUX! CHAPEAUX!**

Chapeaux durs de 50 cts. à $4.50. Chapeaux moux de 50 cts. à $5.50. 200 douz. chapeaux de paille de 15 cts. à $1.50.

**CHAUSSURES! CHAUSSURES!**

Ce département, le plus complet de la province, comprend au-delà de 250 différentes sortes de chaussures, et venant directement des meilleures manufactures, les prix sont les plus bas du marché.

Demandez nos bottines en veau pour Dames de - - - - - - - - $2.25
Demandez nos bottines en kid français pour Dames de - - - - - - - 2.50
Souliers pour Dames de - - - - - - - - - 75 cts. à 2.50
Demandez nos souliers pour hommes de - - - - - - - - $1,50 à 2.00

Demandez nos souliers en veau pour hommes de - - - - - - - - $2.50
Demandez nos souliers en kid pour hommes de - - - - - - - - - 3.00
Bottes de printemps de - - - - - - - $2.00, $2.75, $3.00, $4.00 et $5.50
Bottes Canadiennes semellées de - - - - - - - - - - - - - 3.50

CUIR ROUGE ET PEAUX DE MOUTONS TOUJOURS EN MAIN.

ÉTÉ 1888.

UN SEUL PRIX. Departement des Chaussures a l'Enseigne de la Botte d'Or.

**F. E. VERGE.**
Avenue Provencher, St. Boniface.

4m.5 4.88

## AGRICULTURE.

PROPRETÉ DANS LA LAITERIE.

Que la plus grande propreté règne dans la laiterie, que l'odorat n'y soit offusqué par aucune mauvaise odeur, car le lait a la propriété d'absorber toutes les odeurs et toutes les impuretés de l'air, il s'en suit que la crême est contaminée et le beurre d'une qualité inférieure. On ne peut être trop particulier sur ce point : qu'il faut que l'air de l'endroit où l'on met le lait soit toujours pur et frais. Ce défaut de précaution est la cause la plus ordinaire de l'insuccès qu'éprouvent beaucoup de cultivateurs dans la confection du beurre.

UN REMÈDE PEU COUTEUX.

Je trouve dans un journal un singulier moyen d'enlever les douleurs violentes causées par certaines blessures. C'est tout simplement d'exposer pendant quelque temps la partie blessée à la fumée de chiffons de laine.

On rapporte qu'une personne, en cousant avec une machine à coudre, se perça un doigt de part en part avec une aiguille qui se brisa en trois bouts dans la blessure ; avec difficulté, on parvint à retirer du doigt ces derniers, mais les douleurs causées par la blessure étaient atroces. Quelqu'un suggéra le remède ci-haut mentionné. On tint la main de la blessée au-dessus d'une épaisse fumée de chiffons de laine et en peu d'instant les douleurs disparurent.

Ce remède est si simple et si peu coûteux qu'il vaut la peine d'être essayé, au moins à titre d'expérience.

UNE MENAGÈRE DANS L'EMBARRAS.

Un des plus grands ennuis que la bonne ménagère puisse éprouver, c'est quand ses poules ne veulent pas couver ou couvent mal. Il arrive souvent que sur dix poules couveuses cinq ne méritent pas d'avoir des poussins. Il s'agit de distinguer les bonnes couveuses des mauvaises ; pour cela, prenez un vieux baril, percez un trou dans le côté de 7 à 8 pouces d'une extrémité ; remplissez de paille le fond du baril jusqu'au niveau du trou que vous avez percé, moins un pouce ou deux ; faites un nid dans cette paille, mettez-y trois ou quatre œufs en pierre, placez-y votre poule et laissez-la à ses réflexions, après avoir recouvert d'un linge le trou qui servira dorénavant de porte. Si votre poule est sérieuse dans ses résolution de couver et se met résolument à la besogne, ce dont vous pourrez vous assurer au bout d'un jour ou deux, mettez vos œufs et les choses iront bien. Ayez soin de saupoudrer de souffre le nid de la couveuse ; vous pourrez laisser sortir celle-ci une fois par jour, assez tard le soir, pour qu'elle ait juste le temps de s'étirer, manger, boire et de retourner à son nid avant la noirceur.

QUELQUES CHIFFRES.

Dans une conférence agricole dont le compte-rendu est publié dans un journal d'agriculture américain très-répandu, le *Country Gentleman*, on dit à propos de fumier : "Qu'une tonne de trèfle valant de $7 à $8 la tonne comme fourrage, rend pour $5 de fumier ; le foin qui vaut $10 la tonne, rend pour $5 de fumier ; la graine de lin qui coûte $21.25 la tonne, donne $21.20 d'engrais, le son de blé que l'on paie $15.12 la tonne, donne $13.04 de fumier ; une tonne de moulée de blé-d'inde donne $6 en fumier."

Ces chiffres sont précieux pour le cultivateur tant soit peu soucieux de ses intérêts et qui veut cultiver sa ferme sans l'épuiser. Ils lui prouvent d'abord que, pour aucune considération, il ne doit vendre son grain ni son fourrage ; mais qu'il doit faire consommer tout ce qu'il récolte par ses animaux, vendre ces derniers pour la boucherie et se livrer à l'industrie laitière. Ils lui prouvent aussi qu'il doit même pour augmenter ses fumiers et restituer complètement à sa ferme les principes fertilisants que les récoltes et les animaux enlèvent constamment du sol, il doit, dis-je, acheter au dehors du grain, des fourrages pour les donner en nourriture à ses bestiaux. Beaucoup d'agriculteurs distingués trouvent qu'ils font de bons profits sur les animaux de boucherie qu'ils vendent, par les fumiers qu'ils retirent de ces derniers ; même c'est le seul profit qu'ils obtiennent de leurs engraissements.

NOURRITURE A DONNER AUX POULETS.

Les poulets doivent être nourris très abondamment, et leur alimentation doit être variée, des grains, des insectes et des vers, des herbes hachées menu, des pommes de terres cuites, etc. On peut donner une fois par jour, du pain trempé dans du vin. Dans le second ou le troisième jour, on donne un peu de millet ; au quatrième jour, des grains de blé, le matin. Le grain doit toujours former la base de l'alimentation. Après dix ou douze jours on supprime l'œuf dans la pâtée, ainsi que le millet que l'on remplace par d'autres grains plus grossiers.

L'humidité et le froid sont les deux plus grands ennemis des jeunes poulets. On doit prendre ses précautions en conséquence et ne les laisser sortir qu'autant que les herbes ne sont point mouillées et que le temps est assez chaud.

A trois mois, on mange les poulets en primeur, à la condition qu'ils aient été richement nourris en grains.

—*G. des Campagnes.*







# AVIS.

## Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes dans la Ville de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le Maire de la Ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Ville de Saint-Boniface, à moi adressé et portant la date du vingt-quatrième jour d'Avril A.D. 1888, me commandant de prelever sur les divers morceaux de terrains ci-après mentionnés et décrits les arrérages de taxes dus respectivement sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages de taxes et frais ne soient auparavant payés, **Mardi le cinquième jour de Juin A.D. 1888**, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville à Saint-Boniface, je vendrai, à l'enchère, les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et frais.

| No. | Subdivision Lot. | Parish Lot. | Arrears of Taxes. | Costs. | Total. | Patented or Un-patented |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 68 | 1137, 1138, 1139 | R. C. M. | 80 85 | 2 00 | 82 85 | Patented |
| 69 | 1180 | R. C. M. | 6 45 | 1 00 | 7 45 | do |
| 70 | 8 | 76 | 25 90 | 1 00 | 26 90 | do |
| 71 | 10 | 76 | 20 79 | 1 00 | 21 79 | do |
| 72 | 124 | 76 | 20 79 | 1 00 | 21 79 | do |
| 73 | N½ 222, N½ 224 | 76 | 29 86 | 1 00 | 30 86 | do |
| 74 | 307 | 76 | 32 83 | 1 00 | 33 83 | do |
| 75 | W 33 ft. of 318 | 76 | 17 32 | 1 00 | 18 32 | do |
| 76 | 411 | 76 | 33 00 | 1 00 | 34 00 | do |
| 77 | 416 | 76 | 13 25 | 1 00 | 14 25 | do |
| 78 | 506 | 76 | 70 90 | 2 00 | 72 90 | do |
| 79 | 507 | 76 | 25 41 | 1 00 | 26 41 | do |
| 80 | E½ 509 | 76 | 24 90 | 1 00 | 25 90 | do |
| 81 | 512 | 76 | 28 05 | 1 00 | 29 05 | do |
| 82 | E 66 ft. 528 | 76 | 25 90 | 1 00 | 26 90 | do |
| 83 | 529 | 76 | 62 37 | 2 00 | 64 37 | do |
| 84 | W pt 605 | 76 | 74 41 | 2 00 | 76 41 | do |
| 85 | 1 to 5 subdiv. E. pt 605 | 76 | 54 28 | 2 00 | 56 28 | do |
| 86 | 643 | 76 | 30 93 | 1 00 | 31 93 | do |
| 87 | E½ 651 | 76 | 12 04 | 1 00 | 13 04 | do |
| 88 | 677 | 76 | 20 79 | 1 00 | 21 79 | do |
| 89 | 712 | 76 | 48 51 | 2 00 | 50 51 | do |
| 90 | 715 | 76 | 55 44 | 2 00 | 57 44 | do |
| 91 | 722 | 76 | 50 49 | 2 00 | 52 49 | do |
| 92 | 740 | 77 | 6 60 | 1 00 | 7 60 | do |
| 93 | 742 | 77 | 13 86 | 1 00 | 14 86 | do |
| 94 | 744 | 77 | 53 06 | 2 00 | 55 06 | do |
| 95 | 809 | 76 | 315 68 | 3 00 | 318 68 | do |
| 96 | W. 10 ft. 811 | 76 | 5 37 | 1 00 | 6 37 | do |
| 97 | 819 | 76 | 59 56 | 2 00 | 61 56 | do |
| 98 | 837 | 76 | 27 88 | 1 00 | 28 88 | do |
| 99 | 10 | 78 | 34 65 | 1 00 | 35 65 | do |
| 100 | 12 | 78 | 8 58 | 1 00 | 9 58 | do |
| 101 | 8 | 78 | 5 58 | 1 00 | 6 58 | do |
| 102 | 14 | 78 | 5 64 | 1 00 | 6 64 | do |
| 103 | 16 | 78 | 5 64 | 1 00 | 6 64 | do |
| 104 | 20 | 78 | 5 64 | 1 00 | 6 64 | do |
| 105 | 1 to 3, blk 4 | 81 | 2 08 | 1 00 | 3 08 | do |
| 106 | 34 to 41, blk 4 | 81 | 6 76 | 1 00 | 7 76 | do |
| 107 | 42 to 68, blk 4 | 81 | 5 54 | 1 00 | 6 54 | do |
| 108 | 69 to 95, blk 4 | 81 | 10 63 | 1 00 | 11 63 | do |
| 109 | 96 to 99 blk 4, 1 to 23 blk 5 | 81 | 9 90 | 1 00 | 10 90 | do |
| 110 | 24 to 30, 41 to 65 blk 5 | 81 | 10 07 | 1 00 | 11 07 | do |
| 111 | 66 to 84, blk 5 | 81 | 6 58 | 1 00 | 7 58 | do |
| 112 | 1 to 8, blk 6 | 81 | 4 97 | 1 00 | 5 97 | do |
| 113 | 9 to 23, blk 6 | 81 | 8 34 | 1 00 | 9 34 | do |
| 114 | 24 to 28, blk 6 | 81 | 3 46 | 1 00 | 4 46 | do |
| 115 | Part blk C | 81 | 2 08 | 1 00 | 3 08 | do |
| 116 | Block E | 81 | 2 08 | 1 00 | 3 08 | do |
| 117 | 1, blk 1 | 89 | 6 20 | 1 00 | 7 20 | do |
| 118 | 8, blk 1 | 89 | 21 69 | 1 00 | 22 69 | do |
| 119 | 7, blk 8 | 89 | 4 82 | 1 00 | 5 82 | do |
| 120 | W½ 8, blk 8 | 89 | 16 99 | 1 00 | 17 99 | do |
| 121 | All blk 14 | 89, 4 acr. | 51 81 | 2 00 | 53 81 | do |
| 122 | S. part | 97, 15 ac. | 51 97 | 2 00 | 53 97 | do |

Daté à Saint-Boniface, ce 26ème jour d'Avril A.D. 1888.

EDWARD R. LLOYD,
Trésorier.



# AVIS

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte autorisant le gouvernement de la Province de Manitoba, à bâtir un pont tournant pour chemin de fer et le trafic général sur la Rivière Assiniboine, dans la cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba ; et un pont tournant pour chemin de fer et le trafic géneral sur la dite Rivière Assiniboine à ou près de la ville de Portage-la-Prairie, dans la dite Province, avec tous les pouvoirs, privilèges et autorité nécessaires à l'accomplissement de l'objet.

Date à Winnipeg, ce 21 février 1888.

JOSEPH MARTIN,
Procureur-Général de Manitoba.
1 ins.23.2.88.